

# La Lettre Défense et République

## EDITORIAL

*La suspension de l'appel sous les drapeaux, et donc du service militaire, a sans conteste rendu plus virtuelle la citoyenneté des jeunes Français. Nous pouvons en effet considérer que dans un système républicain, c'est le niveau de conscience et la pratique des droits et des devoirs qui définit le mieux le niveau et la réalité de la citoyenneté.*

*Cependant, les armées ne peuvent pas compenser toutes les carences de notre société sur l'apprentissage à la citoyenneté. Elles pourront encore moins encadrer 800000 jeunes hommes et femmes, surtout avec un service civique obligatoire et donc impopulaire parmi les intéressés.*

*En revanche, en accueillant et en intégrant une partie importante de cette jeunesse, les armées peuvent contribuer fortement à ce sursaut civique de notre société grâce à leur sens du devoir et à leurs règles de fonctionnement. Les armées servent la République, la Nation. Elles sont un formidable intégrateur à nos valeurs par le respect, la reconnaissance du mérite, la capacité à faire adhérer à un projet collectif.*

*Encore faut-il que le jeune en éprouve le besoin et qu'il soit ennobli par cet engagement au service de tous. Encore faut-il aussi que cette mission éventuellement confiée aux armées ne soit pas réalisée au détriment de leurs missions dans un monde nettement plus dangereux qu'il y a quelques années. Renforcée par ce nouvel esprit collectif de défense, assurer la sécurité et la paix doit rester la mission principale des armées.*

*Le président*

## UN SERVICE MILITAIRE, CIVIQUE, NATIONAL ?

Depuis 1997, la mise en place du parcours de citoyenneté par la loi portant réforme du service national a permis de conserver une part minimum mais trop symbolique du service de la Nation. C'est pourquoi il nous apparaît intéressant d'étudier la mise en place d'un nouveau service.

A ceux qui ont vu dans le service militaire, puis national, la suite stratifiée d'une conscription permettant de fournir de gros bataillons, il faut rappeler que le passage sous les drapeaux a, depuis les balbutiements de la République, un rôle d'initiation aux valeurs fondamentales de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Certes, aujourd'hui, les armées n'ont plus besoin de « gros bataillons ». Mais la citoyenneté, tant dans sa conception que dans sa réalisation, ne peut avoir pour socle que le devoir fondamental d'être en mesure de défendre la Patrie. En conséquence, si le service militaire n'est plus d'actualité, un véritable service national pourrait être une réponse au besoin actuel d'apprentissage de la citoyenneté.

### Un service national pour quoi faire ?

Il est clair que la jeunesse a besoin d'être écoutée. Chaque jeune a besoin de se sentir utile à la société et de savoir qu'il a un avenir et une place dans cette société, bref qu'il participera à la construction de l'œuvre commune et qu'il appartient à une communauté, en l'occurrence essentiellement nationale. Et c'est bien là le paradoxe : alors que l'avenir de la société repose sur l'engagement autant que sur la valeur de la jeunesse, nous la laissons désespérer et se livrer à des actes autodestructeurs. Il faut trouver le moyen de mettre en valeur cette vitalité au profit de la collectivité.

L'idéal serait, par un nouveau service, d'offrir à tous les jeunes Français la possibilité de vivre une expérience réellement formatrice en matière d'engagement et en rapport direct avec la Défense, expérience pratique permettant l'appropriation des valeurs de la République française.

### Quelles problématiques ?

Notre objectif n'est pas ici d'entrer dans les détails des données techniques du problème. Il faut cependant regarder en face les difficultés qui freinent un projet sur le principe duquel de nombreux responsables s'accordent, mais qui apparaît comme un réel défi. D'abord, la question de l'**implication de la Défense dans ce dispositif**. Très clairement, nécessitant un large engagement interministériel, la direction et la coordination du dispositif doivent se situer auprès du Premier ministre, avec une forte implication du ministre chargé de la cohésion sociale. La Défense, qui maîtrise l'actuel service national, devrait cependant avoir une place centrale dans l'articulation du dispositif autour de la JAPD, dans sa conception et dans la formation des cadres ainsi que dans la fourniture d'infrastructures.

Il existe indéniablement une **question économique et financière**. Selon les options, le coût semble varier actuellement entre 3 et 5 milliards d'euros pour 800000 jeunes d'une classe d'âge par an. Une étude sur le sujet devrait cependant être menée de manière approfondie, mesurant les éventuels retours sur investissement ou économies. En effet, si la mise en place d'un service a un coût, il faut également mesurer les apports à moyen et surtout à long terme que représentent l'implication des jeunes, leur conviction d'être utile à la société et leur adhésion, concernant l'ensemble des activités nationales. Il faut également ajouter l'apport direct des travaux effectués. Ceux-ci, selon notre approche, devraient se situer dans les domaines participant à l'influence et au rayonnement de la France au service de la paix avec **le maintien d'une capacité de mobilisation au profit de l'intérêt commun**.

#### Quelques propositions

Deux ou trois pistes principales pourraient être utilisées pour maintenir une « réserve » militaire ou de service public : **une garde nationale et un véritable corps des cadets pourraient être étudiés** pour répondre aux besoins intérieurs, tout comme l'usage d'un organisme s'apparentant au *Peace Corps* américain pourrait être étudié pour la coopération de développement, la coopération civilo-militaire. Cela pourrait concerner directement la Défense dans ses différentes composantes : intérieures, par le renforcement des unités de la sécurité civile (qui sont en fait des unités militaires) par exemple une par zone de défense, ou extérieures par des unités à créer pour l'aide à la reconstruction des Etats dévastés par la guerre. Le programme « Défense deuxième chance » pourrait aussi être un volet complémentaire préparant à cet engagement.

Vient également la question de la valorisation de l'action menée. **Servir la communauté nationale doit être reconnu et valorisé**. Il apparaît nécessaire que le service apporte effectivement un enrichissement à l'expérience de chaque jeune. Il peut apporter une unité de valeur à un diplôme, ou une validation d'expérience pour une qualification. Dans tous les cas, son **attractivité** doit faire l'objet d'une véritable approche volontariste par ceux qui le mettront en place.

Une question essentielle est celle de **l'encadrement et du contenu d'un nouveau**

**service**. La Défense pourrait être en mesure d'apporter un soutien déterminant à la formation des cadres et des formateurs, ainsi que dans la conception des contenus. Il s'agirait de calquer, en fonction des différents services proposés, les méthodes qui étaient utilisées pour former et employer les officiers et les sous-officiers de réserve à l'époque du service militaire. Les aspects pratiques, très décomposés et ritualisés des formations, devraient notamment être repris.

Reste enfin la **question concernant l'obligation** et l'usage ou non de la coercition<sup>1</sup>. Le recensement devrait être absolument obligatoire, comme l'était autrefois le service, ce qui éviterait que certains jeunes Français oublient totalement leur affiliation nationale. Au politique de décider ensuite de la hauteur des obligations.

#### Pour conclure

Il manque à nos jeunes des « rituels de passage », notamment entre adolescent et adulte. Néanmoins, si toute personne raisonnable s'accorde à reconnaître ce besoin, il est clair que rien ne se fera sans un véritable volontarisme politique, ni sans la désignation de responsables motivés et compétents sur ce domaine complexe au plus haut niveau. Il est également clair que dans le contexte actuel, il faut trouver les synergies afférentes à la complémentarité franco-européenne autour du concept de « conscience européenne de sécurité et de défense » pour donner aux jeunes le goût de la participation tout en renforçant son adhésion à une identité nationale renouvelée dans le cadre européen. Avant de lancer un plan quel qu'il soit, il faut définir des objectifs, expérimenter, budgétiser les projets. Il faut aussi être conscient que de lui dépend la cohésion nationale et l'avenir de notre pays.

*Groupe d'étude sur la politique de défense*

#### Thème prochain :

*Europe de la défense et OTAN: quelle défense européenne?*

#### Thèmes précédents :

*Quelle politique de défense après 2007 ?*

*Quelle autonomie nationale de décision ?*

*Budget de la défense et loi de programmation militaire*

*Des forces armées : pourquoi faire ?*

**Pour tout contact, réactions ou questions : R. Annette**  
[contact@defense-et-republique.fr](mailto:contact@defense-et-republique.fr)

<sup>1</sup> L'attestation de recensement ou le certificat de JAPD sont nécessaires, selon l'âge, pour passer les examens nationaux, qu'il s'agisse du Bac ou du permis de conduire, ou bien même de la conduite accompagnée.